

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2024/49

DATE DE
CONVOCAATION

27/09/2024

L'an deux mille vingt quatre
Le trois octobre à vingt heures trente,

DATE D’AFFICHAGE

27/09/2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 septembre 2024 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS

08/10/2024

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Pascal CRINCKET, Martine POYER, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Paul BITAUD, Céline BRUISSON, Bruno PAUL-DAUPHIN, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Françoise HALOT.

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Christèle COLOMBIER donne pouvoir à Bruno PAUL-DAUPHIN, Achille CHOAY, donne pouvoir à Pascal CRINCKET, Élisabeth GANDY donne pouvoir à Aline BILLET, Sylviane COLLES donne pouvoir à Suzy MAYNE, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Serge CASERIS

PRESENTS : 20

ABSENTS : Monique CARUSO, Michel MONTFERME, Patrick SCHMITT, Marc LAUG.

VOTANTS : 25

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pascal CRINCKET

OBJET : LISTE DES NON-VALEURS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU l'état des créances irrécouvrables pour 36 titres émis en 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 dressé par le Comptable Public du Mesnil-le-Roi pour un montant total de 2 658,85 € ;

VU l'avis favorable de la commission finances- équipements publics – voirie en date du 19 septembre 2024 ;

CONSIDERANT que les créances irrécouvrables sont liées à l'impossibilité de continuer les poursuites : combinaison infructueuse d'actes, poursuite sans effet, PV carence ;

CONSIDERANT les créances irrécouvrables pour lesquelles le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement ; le montant total des titres à admettre en non-valeur, détaillé ci-après s'élève à 2 658,85€

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2024/49

DECIDE d'admettre en non-valeurs les 36 produits pour un montant total de 2 658,85 € se décomposant comme suit :

ANNEES	NUMEROS TITRES	MONTANTS
2018	T393-T186-T286-T100	194,94
2019	T519 -T616-T472-T575-T697-T667-T768-T668-T615-T859	775,05
2020	T357 -T692-T733-T507-T482-T631-T784-T336-T546-T315-T739-T758-T360-T681-T593-T63-T747-T64	1 677,91
2021	T64 - T401 - T771-	10,50
2022	T-187	0,45

Pour extrait conforme,



Le Maire

Serge CASERIS